

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**PACTE DE PREFERENCE FONCIER DES SOCIETES SAFRAN HELICOPTERS
ET SAFRAN ELECTRONICS PORTANT SUR LES PARCELLES ZA N°70, 73, 75,
76, 78, 79, 84 ET 85 SISES LIEU-DIT « VILLIERS » A BUCHELAY :
APPROBATION DE LA RENONCIATION**

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 114

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice

125 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

5 ABSTENTION :

BERTRAND Alain, CHARBIT Jean-Christophe, MOISAN Bernard, NAUTH Cyril, VIREY Louis-Armand

4 NE PREND PAS PART :

KHARJA Latifa, MAUREY Daniel, OURS-PRISBIL Gérard, SATHOUD Innocente-Félicité

EXPOSÉ

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) des Gravieres s'inscrit en continuité de la zone commerciale de Buchelay et des différentes opérations d'aménagements du territoire, telle que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Innovaparc.

Il a été développé afin d'étoffer l'offre d'implantation économique et de réhabiliter la zone commerciale existante sur le territoire de la Communauté urbaine dans le cadre de son rayonnement sur l'ouest de la Région Île-de-France.

En 2009, la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines (CAMY) a vendu aux sociétés Turbomeca (devenue Safran Helicopters) et Sagem Sécurité (devenue Safran Electronics), appartenant au groupe Safran, un ensemble de parcelles situées à l'ouest du PAE des Gravieres pour la construction d'une unité de production sous la forme d'un bâtiment industriel.

Dans le prolongement de la construction de ce bâtiment, il a été convenu, au terme d'un acte notarié du 9 juin 2015, la création d'un pacte de préférence foncier sur les parcelles ZA n°70, 73, 75, 76, 78, 79, 84 et 85, sises lieu-dit « Villiers » à Buchelay, autour du site de Safran, et propriétés de l'agglomération, afin de donner une priorité d'acquisition pour ces parcelles aux deux sociétés susmentionnées pour une durée de trente ans. En effet, Safran souhaitait développer son activité par phases successives sur le territoire, et ce pacte de préférence permettait de sécuriser les futures emprises et de donner une visibilité.

Par courrier du 30 octobre 2024, Safran a indiqué ne plus souhaiter développer de projet sur ces parcelles et renonce donc à ce pacte de préférence.

Dans cette perspective, il a été convenu de signer un acte de renonciation qui éteindra les droits des sociétés sur ce tènement foncier et permettra à la Communauté urbaine de disposer librement de ces parcelles.

L'ensemble des frais afférents à cette renonciation seront supportés par la Communauté urbaine.

Il est précisé que l'opération s'inscrit hors champ d'application de la TVA immobilière.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la renonciation par les sociétés Safran Helicopters et Safran Electronics à leur pacte de préférence sur les parcelles ZA n°70, 73, 75, 76, 78, 79, 84 et 85 sises lieu-dit « Villiers » à Buchelay,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les dépenses seront imputés au budget principal et hors frais au chapitre 011, article 62268, fonction 020.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-10, L. 5211-10 et L. 5215-20,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1211-1,

VU le code civil et notamment son article 1123,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'acte notarié du 9 juin 2015 relatif à la création d'un pacte de préférence foncier sur les parcelles ZA n°70, 73, 75, 76, 78, 79, 84 et 85, sises lieu-dit « Villiers » à Buchelay, autour du site de Safran, et propriétés de la CAMY, au bénéfice de Turbomeca (devenue Safran Helicopters) et Sagem Sécurité (devenue Safran Electronics), pour une durée de trente ans,

VU le courrier de renonciation à son pacte de préférence du groupe Safran du 30 octobre 2024,

VU l'avis de la Direction immobilière de l'Etat n°20896776 du 28 novembre 2024,

VU le plan, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la renonciation par les sociétés Safran Helicopters et Safran Electronics à leur pacte de préférence sur les parcelles ZA n°70, 73, 75, 76, 78, 79, 84 et 85, sises lieu-dit « Villiers » à Buchelay.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : AJOUTE que les dépenses seront imputées au budget principal et hors frais au chapitre 011, article 62268, fonction 020.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	0 2 JUL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	0 2 JUL. 2025
Exécutoire le :	0 2 JUL. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

